



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties

Sixième réunion

Genève, 9 novembre 2018

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa sixième réunion

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
A. Participation	2
B. Questions d'organisation	2
II. État de la ratification du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.....	2
III. Désignation des centres de liaison nationaux	3
IV. Promotion et renforcement des capacités	3
A. Mécanismes de coordination et synergies.....	3
B. Activités sous-régionales et nationales	4
C. Promotion du Protocole à l'échelle mondiale	4
V. Mécanismes d'examen du respect des dispositions et de présentation des rapports	5
VI. Développement du Protocole	5
VII. Mise en œuvre des programmes de travail pour 2015-2017 et 2018-2021, y compris les questions financières	6
VIII. Préparatifs de la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole	6
IX. Calendrier des réunions	7
X. Adoption de décisions et résultats de la réunion	7



I. Introduction

1. La sixième réunion du Groupe de travail des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) s'est tenue le 9 novembre 2018 à Genève¹. Cette réunion était organisée dans le cadre de la Semaine internationale des registres des rejets et transferts de polluants, une manifestation ayant également donné lieu à la troisième Table ronde mondiale sur les registres des rejets et transferts de polluants (7 et 8 novembre 2018) et à la quatorzième réunion du Bureau du Protocole (9 novembre 2018).

A. Participation

2. Les délégations des Parties au Protocole ci-après ont participé à la réunion : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Norvège, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine et Union européenne.

3. Des représentants de l'Arménie, de la Géorgie et du Tadjikistan, pays signataires du Protocole, étaient également présents.

4. Des délégations du Bélarus, du Brésil, du Cambodge, du Japon, du Kirghizistan, du Pérou et du Turkménistan étaient également présentes.

5. Étaient également représentés l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

6. Étaient aussi représentés les centres Aarhus, des organisations professionnelles, des instituts de recherche et des établissements universitaires, ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG) internationales, régionales et locales, nombre d'entre elles ayant coordonné leurs contributions dans le cadre de l'ECO-Forum européen.

B. Questions d'organisation

7. M^{me} Tina Skårman (Suède), Présidente du Groupe de travail des Parties au Protocole, a ouvert la réunion.

8. La Présidente a informé le Groupe de travail que, pour offrir les mêmes avantages aux délégations anglophones, francophones et russophones, la réunion se clôturerait par une liste de décisions et de conclusions qui serait communiquée par courrier électronique aux participants environ quarante minutes avant la fin de la réunion et présentée par elle-même oralement pour adoption, afin d'en faciliter l'interprétation. La liste adoptée des décisions et conclusions serait distribuée aux participants par courrier électronique après la réunion et serait incorporée dans le rapport de la réunion.

9. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par la Présidente et a adopté l'ordre du jour de la réunion publié sous la cote ECE/MP.PRTR/WG.1/2018/1.

II. État de la ratification du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

10. Le secrétariat a fait rapport sur l'état d'avancement du processus de ratification du Protocole. Depuis son adoption en 2003, 38 États en étaient devenus signataires et le

¹ Les documents pour la réunion et divers renseignements sont disponibles à l'adresse www.unece.org/index.php?id=47194. Les déclarations faites à la réunion et mises à la disposition du secrétariat par les délégués sont également accessibles à partir de cette page Web.

nombre des Parties au Protocole était aujourd'hui de 36. Le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants était entré en vigueur le 8 octobre 2009. Depuis la troisième session de la Réunion des Parties (Budva, Monténégro, 15 septembre 2017), le Monténégro était devenu Partie au Protocole (le 11 octobre 2017)².

11. Le Groupe de travail a pris note du rapport établi par le secrétariat sur l'état d'avancement de la ratification du Protocole, s'est félicité de l'adhésion du Monténégro, et a encouragé les signataires et d'autres États intéressés à adhérer au Protocole dans les meilleurs délais.

III. Désignation des centres de liaison nationaux

12. Le secrétariat informera les participants de l'état d'avancement du processus de désignation des centres de liaison nationaux³. Le Groupe de travail a pris note du rapport et a demandé aux Parties qui n'avaient pas encore désigné de centre de liaison, à savoir la Finlande, Malte et la République de Moldova, de le faire sans retard.

IV. Promotion et renforcement des capacités

A. Mécanismes de coordination et synergies

13. La Présidente a appelé l'attention des délégations sur les sections pertinentes du rapport consacrées à la mise en œuvre des programmes de travail du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour 2015-2017 et 2018-2021 (ECE/MP.PRTR/WG.1/2018/3), en particulier les chapitres B (assistance technique) et E (sensibilisation et promotion du Protocole et liens avec les autres traités et processus). La Présidente a en outre mis l'accent sur plusieurs instances importantes de coordination, notamment le Groupe des Amis du Système commun d'information sur l'environnement et les réunions informelles entre les présidents du Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et les organes directeurs des accords multilatéraux de la CEE sur l'environnement, où des informations sur les domaines de travail prioritaires ont été échangées et des domaines possibles de coopération examinés. Un représentant de l'UNITAR est ensuite intervenu pour informer les participants d'une étude en cours sur l'utilisation potentielle des registres des rejets et transferts de polluants comme outil de notification nationale pour les initiatives et accords multilatéraux pertinents en matière d'environnement.

14. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par la Présidente et par l'UNITAR. Rappelant les activités relatives aux registres des rejets et transferts de polluants présentées par le PNUE, l'UNITAR et l'OCDE lors de la troisième Table ronde mondiale sur les registres des rejets et transferts de polluants (Genève, 7 et 8 novembre 2018), le Groupe de travail a remercié ces organisations de l'appui qu'elles avaient apporté à la poursuite de la mise en œuvre des registres, renforçant ainsi la capacité des pays à adhérer au Protocole.

15. De plus, le Groupe de travail a demandé aux organisations partenaires et aux secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement de travailler en étroite collaboration et de créer, lorsque cela était possible, des synergies pour favoriser la mise en œuvre des projets et programmes relatifs aux registres des rejets et transferts de polluants. Le Groupe de travail a également demandé aux Parties, aux autres pays et organisations intéressés et aux organisations de promouvoir les registres des rejets et transferts de polluants en tant qu'outil de notification pour les accords multilatéraux sur l'environnement

² On trouvera des informations sur l'état d'avancement des ratifications à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/env/pp/ratification.html>.

³ On trouvera une liste des centres de liaison nationaux à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/env/pp/nfp.html>.

traitant des produits chimiques et des questions climatiques et pour d'autres accords multilatéraux pertinents, notamment aux réunions de leurs organes directeurs respectifs.

16. De plus, le Groupe de travail a réitéré son appel :

a) Aux gouvernements, dans le sens d'un renforcement de la coopération entre les experts s'occupant du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et ceux s'occupant de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur l'air), de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, des conventions du PNUE sur les produits chimiques, à savoir la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention de Minamata sur le mercure, ainsi que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, entre autres accords et programmes pertinents, de même qu'avec les experts participant aux projets relatifs aux registres des rejets et transferts de polluants menés par les organisations internationales, afin d'assurer une coordination et une synergie au niveau national ;

b) Aux Parties et autres parties prenantes, afin qu'elles étudient les synergies possibles dans la mise en œuvre du Protocole et du Système paneuropéen de partage d'informations sur l'environnement.

B. Activités sous-régionales et nationales

17. Les représentants de l'Arménie, du Bélarus, de la Macédoine du Nord et de l'Ukraine ont fourni des informations sur les principales questions liées à l'élaboration de registres nationaux des rejets et transferts de polluants, notamment sur l'application d'une approche intégrée à la création de tels registres et sur l'utilisation prévue des systèmes de registres dans la perspective des notifications destinées aux initiatives ou accords multilatéraux sur l'environnement.

18. Un représentant d'une ONG, l'Association pour le droit de l'environnement d'Europe centrale et orientale, a rendu compte des progrès accomplis dans la mise en place de systèmes de registres des rejets et transferts de polluants dans les pays d'Europe du Sud-Est et en République de Moldova depuis la troisième session de la Réunion des Parties (Budva, Monténégro, 15 septembre 2017).

19. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par les délégations et s'est félicité des efforts déployés par les pays et les organisations pour promouvoir la mise en place de systèmes de registres des rejets et transferts de polluants et des mesures prises pour adhérer au Protocole.

C. Promotion du Protocole à l'échelle mondiale

20. Dans le cadre d'un débat sur la promotion du Protocole à l'échelle mondiale, le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les efforts conjoints menés par la CEE et l'OCDE pour organiser la troisième Table ronde internationale sur les RRTP (Genève, 7 et 8 novembre 2018) et a également salué la coopération engagée avec le PNUE et l'UNITAR autour de cette manifestation. Reconnaisant le succès de la réunion, le Groupe de travail a pris note de ses résultats et a prié le secrétariat d'établir, en coopération avec l'OCDE, un rapport officiel sur la Table ronde mondiale dans les trois langues de la CEE pour soumission à la prochaine réunion du Groupe de travail.

21. Le Groupe de travail :

a) A chargé le Bureau et le secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser une quatrième manifestation mondiale à une date restant à convenir ;

b) Rappelant l'exposé présenté par le représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sur l'adoption de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú) à la troisième Table ronde mondiale sur les registres des rejets et transferts de polluants, a félicité les pays et la société civile de cette région et la CEPALC, et s'est réjoui de l'incorporation, dans l'Accord d'Escazú, de la question des registres des rejets et transferts de polluants ;

c) A appelé les Parties et les autres États et organisations intéressés à continuer de promouvoir le Protocole à l'échelle mondiale ;

d) A encouragé les Parties à promouvoir le Protocole lors du prochain Forum régional sur le développement durable pour la région de la CEE (Genève, 21 et 22 mars 2019) et dans d'autres processus relatifs au développement durable.

V. Mécanismes d'examen du respect des dispositions et de présentation des rapports

22. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par la Présidente sur la situation relative à la présentation des rapports nationaux d'exécution depuis la troisième session de la Réunion des Parties et a exhorté Malte et la Slovénie à transmettre sans délai leurs rapports nationaux d'exécution pour le cycle de 2017.

VI. Développement du Protocole

23. Un vice-président du Bureau a présenté ce point en présentant un résumé des délibérations du Bureau sur le développement du Protocole. Le Groupe de travail a examiné et pris note de deux documents connexes : Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique pour 2015-2020 (ECE/MP.PRTR/WG.1/2018/5), et Développement du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/WG.1/2018/6), en particulier la proposition du Bureau décrivant dans les grandes lignes un processus destiné à guider le développement du Protocole (ECE/MP.PRTR/WG.1/2018/6, par. 12).

24. De nombreuses délégations ont fait des déclarations au sujet des documents susmentionnés et à l'appui des propositions du Bureau qui y figuraient. Un représentant de l'Union européenne et de ses États membres a fait une autre proposition assortie d'explications, se référant à la spécificité des procédures de l'Union européenne et indiquant que la proposition du Bureau était perçue comme une entrée en négociation sur d'éventuels amendements. Il a tenu à faire observer que l'Union européenne n'avait pas pour l'instant le mandat d'engager des négociations sur d'éventuels amendements.

25. Un certain nombre d'interventions ont été faites par les Parties et par des représentants d'ONG. Des délégations ont estimé que le représentant de l'Union européenne n'avait pas étayé sa proposition et que les explications qu'il avait données manquaient elles aussi de fondement. Tous les orateurs ont en outre appuyé la proposition présentée par le Bureau et se sont déclarés préoccupés par la proposition alternative de l'Union européenne, qui risquait d'entraîner un retard important dans l'application du paragraphe 2 de l'article 6 du Protocole et de son plan stratégique pour 2015-2020 (ECE/MP.PRTR/2014/4/Add.1, décision II/2).

26. Après en avoir débattu, le Groupe de travail des Parties est parvenu à un consensus sur la décision relative au développement du Protocole sur la base d'une nouvelle proposition présentée par l'Union européenne. Néanmoins, un certain nombre de délégations de Parties et de représentants d'ONG ont exprimé leur réticence à s'écarter des recommandations du Bureau, se sont dits préoccupés par le manque de transparence du processus qui avait mis l'Union européenne dans l'incapacité d'appuyer la proposition du Bureau, et ont souligné la nécessité de ne plus retarder le développement du Protocole.

27. Dans un esprit de consensus, les Parties sont convenues que la nouvelle proposition devrait refléter les préoccupations exprimées. Ainsi, en vue de préparer la prochaine session

de la Réunion des Parties, le Groupe de travail a prié le Bureau, dans la perspective de l'évolution à venir du Protocole, d'établir avec l'appui du Comité d'examen du respect des dispositions un rapport dans lequel :

a) Les obligations en matière d'établissement de rapports au titre du Protocole telles que visées au paragraphe 2 de l'article 6 du Protocole seraient examinées, y compris les révisions éventuelles des annexes I et II, en tenant compte de l'évolution récente des processus internationaux pertinents ;

b) Les lacunes éventuelles et les exemples de formulation imprécise d'autres dispositions du Protocole posant aux Parties des difficultés de mise en œuvre seraient recensés.

28. Le Groupe de travail a prié le Bureau de lui soumettre le rapport pour examen à sa prochaine réunion, afin qu'il puisse s'en servir comme base de discussion en vue d'éventuelles révisions du Protocole.

29. Le Groupe de travail a également demandé à l'Union européenne d'informer le Bureau, avant mars 2019, des mesures procédurales qu'elle envisageait de prendre afin d'obtenir le mandat requis pour négocier de possibles amendements au Protocole.

VII. Mise en œuvre des programmes de travail pour 2015-2017 et 2018-2021, y compris les questions financières

30. En ce qui concerne l'exécution des programmes de travail pour 2015-2017 et 2018-2021 (respectivement, ECE/MP.PRTR/2014/4/Add.1, décision II/3, annexe, et ECE/MP.PRTR/2017/6/Add.1, décision III/2, annexe), le Groupe de travail a pris note :

a) Du rapport sur l'exécution des programmes de travail du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour les périodes 2015-2017 et 2018-2021 (ECE/MP.PRTR/WG.1/2018/3) ;

b) Du rapport sur les contributions et les dépenses liées à la mise en œuvre des programmes de travail au titre du Protocole pour les périodes 2015-2017 et 2018-2021 (ECE/MP.PRTR/WG.1/2018/4), ainsi que les informations sur les contributions perçues entre le 23 juillet et le 22 octobre 2018 (PRTR/WG.1/2018/Inf.4) ;

c) Des informations fournies par les délégations sur les questions financières et par le secrétariat sur sa situation en termes de ressources financières.

31. Le Groupe de travail s'est félicité du travail accompli par le secrétariat et a constaté les difficultés posées par le caractère limité et imprévisible des ressources financières.

32. Le Groupe de travail s'est également déclaré préoccupé par le faible nombre d'annonces de contributions. En outre, le Groupe de travail a instamment prié les Parties de s'efforcer de ne pas affecter des contributions importantes à des fins spécifiques, de manière à faciliter la gestion des fonds dans une optique d'exécution équilibrée du programme de travail.

VIII. Préparatifs de la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole

33. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par le secrétariat concernant les résultats de la vingt-deuxième réunion du Groupe de travail des Parties à la Convention d'Aarhus (Genève, 19-21 juin 2018) et des dates possibles de la quatrième session, qui se tiendra vers la fin juin 2021.

34. Le Groupe de travail a demandé aux Parties susceptibles d'accueillir la quatrième session d'informer le secrétariat de l'intérêt qu'elles portent à cette question d'ici à janvier 2019, en ayant à l'esprit que la quatrième session sera organisée immédiatement après la septième session de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus ; à cet effet, il a chargé le secrétariat de prendre contact avec les Parties potentiellement intéressées.

35. Enfin, le Groupe de travail a chargé le Bureau de prendre une décision sur le lieu et les dates de la quatrième session avant la prochaine réunion du Groupe de travail, selon qu'il conviendra, et de lui en faire rapport lors de cette réunion.

IX. Calendrier des réunions

36. Le Groupe de travail a pris note des réunions prévues pour 2019⁴.

X. Adoption de décisions et résultats de la réunion

37. Le Groupe de travail a adopté les décisions et principaux résultats présentés par la Présidente à la réunion (PRTR/WG.1/2018/Inf.5) et a demandé au secrétariat de finaliser, en consultation avec la Présidente, le rapport auquel auront été incorporés les résultats et décisions adoptés.

38. La Présidente a remercié les participants pour leurs contributions, ainsi que les interprètes et le secrétariat pour leur appui, et a clos la réunion.

⁴ On trouvera un calendrier des réunions pour l'année 2019 à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/environmental-policy/conventions/public-participation/meetings-and-events.html>.